Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20261027-DEL2026_054-DE

CORPS -NUDS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
20 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 27 octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. LISEMBART Laurent, Maire.

Présents : Laurent LISEMBART, Nathalie PERRIN, Hubert MINNITI, Jacqueline CHEVILLON, Franck HARDY, Jean-Michel DESMONS, Anne-Sophie BUDOC, Philippe BOURRÉ, Solange PIEL, Jean-Yves DUCLOS, Yvon DANTEC, Alain PRIGENT, Nelly DAVID, François CANCOUET, Mickaël PRODHOMME, Claire DESLANDES, Ismehen KHELIF, Élodie BONENFANT-THEBAULT, Charlotte LE GUIRRIEC, Antoine FOURNEL, Paul LEDUCQ, Cécile GARNIER.

Secrétaire de séance : Jean-Michel DESMONS.

Excusés : Françoise PARRIAUX (procuration à Yvon DANTEC), Vincent CALLETTE (procuration à Hubert MINNITI), Stéphanie ARNAUD (pouvoir à Nathalie PERRIN), Marie-Laure CURMI (procuration à Cécile GARNIER), Yves-Marie GEFFROY (procuration à Paul LEDUCQ).

Nombre de conseillers : en exercice : 27 - présents : 22 - votants : 27

2026 – 054 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DÉSIGNATION DES MEMBRES DANS LES INSTANCES INTERCOMMUNALES - RECTIFICATIF

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Par **délibération 2026-016 en date du 4 avril 2026**, le Conseil Municipal était sollicité afin de procéder à la désignation de ses membres au sein des instances intercommunales.

Une administrée estimant avoir intérêt à agir a sollicité la commune à des fins de retrait ou modification de ladite délibération, mentionnant que le vote des membres du CONSEIL MUNICIPAL ne figurait pas sur la délibération.

En ce sens, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la désignation de délégués et de représentants de la commune sans passer par le scrutin secret et uniquement par voie de délibération quand la législation le permet, et de modifier la délibération visée en adjoignant le vote des membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder à la désignation de délégués ou de représentants de la commune à scrutin secret quand la législation l'autorise.
- **DÉSIGNE, par voie délibérative** comme suit les représentants aux instances, ceux-ci restant inchangés :

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20261027-DEL2026_054-DE

INSTANCES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE ET DE DANSE SUET Chantepie/Corps-Nuds/Nouvoitou/Saint-Armel/ Vern-sur-Seiche	1 HARDY Franck 2 KHELIF Ismehen 3 PRIGENT Alain	1 DESMONS Jean-Michel 2 ARNAUD Stéphanie 3 CANCOUËT François
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISCINE DE LA CONTERIE Bourgbarré/Bruz/Chartres-de-Bretagne/ Chavagne/ Corps-Nuds/Laillé/ Noyal-Châtillon-sur-Seiche/Orgères/ Pont-Péan / Saint-Armel/ Saint-Erblon/Vern-sur-Seiche	1 DESMONS Jean-Michel 2 LISEMBART Laurent	1 FOURNEL Antoine 2 HARDY Franck
POINT ACCUEIL EMPLOI (P.A.E.) SUD EST 35 Chantepie/Corps-Nuds/Nouvoitou/Saint-Armel/ Vern-sur-Seiche	1 LISEMBART Laurent, Maire 2 PRIGENT Alain 3 PIEL Solange	1 CANCOUËT François 2 ARNAUD Stéphanie

Fait et délibéré en séance le 27 octobre 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Michel DESMONS

Le Maire,
Laurent LISEMBART

MAIRIE DE CORPS NUDS * 35150 *